



# A vos cultures

N°1 – 15 février 2023

## Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N°1

Conseils service Agronomie

Conseils service Agronomie

### **A RETENIR :**

**Remettre vos cuvettes jaunes afin de déterminer l'arrivée des charançons et d'estimer leur pression sur vos parcelles**

#### **Colza :**

Charançon de la tige du colza : pas de capture cette semaine, à surveiller dans les prochains jours au vu des conditions météo annoncées.

Larves de grosses altises : présence faible à modérée, en augmentation par rapport à l'entrée hiver malgré la défoliation importante (vol de grosses altises tardif)

## **COLZA**

**STADES :** reprise de végétation sur l'ensemble des parcelles stade BBCH 30 (C1), voir tout début BBCH31 (C2) pour quatre des douze parcelles du réseau observées cette semaine.

#### **Rappel sur la mise en place des cuvettes jaunes :**

Placez les cuvettes (sur végétation) dans le colza à 10 m de la bordure.

Remplissez les cuvettes avec environ 1 litre d'eau additionnée de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle, par exemple).

#### **RAPPEL DES STADES :**

**Stade C1 :** Reprise de végétation ; Apparition de jeunes feuilles ;

**Stade C2 :** Entre-nœuds visibles. On distingue un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.



## CHARANCON DE LA TIGE

Les températures actuelles devraient être favorables à l'activité de ce ravageur.

Il est donc maintenant urgent de vérifier vos cuvettes jaunes régulièrement. Ce piège vous permettra de cibler au mieux le vol du charançon de la tige, mais attention à ne pas le confondre avec le charançon de la tige du chou non nuisible au colza.



	Charançon de la tige du colza	Charançon de la tige du chou
Tailles	3 à 4 mm	2.5 à 3 mm
Aspect du corps	Gris cendré à noir	Gris cendré
Extrémité des pattes	Noire	Rousse
Nuisibilité	Forte	Nulle

Rappel du stade de sensibilité : à partir du stade C2 du colza, apparition d'un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles : c'est le début d'allongement de la tige.

Rappel du seuil d'intervention : le charançon de la tige étant très nuisible, un traitement est généralement conseillé 8 à 10 jours après les premières captures significatives d'où l'importance de disposer d'un piège sur ces parcelles. A ce jour, aucune méthode alternative disponible pour lutter contre ce ravageur en cas d'infestation mais la présence d'auxiliaires (carabiques, staphylins et hyménoptères parasitoïdes) peut éventuellement limiter les futures infestations en détruisant les larves.

**Il est encore trop tôt pour intervenir, suivre notre prochain bulletin.**

## LARVES D'ALTISES :

La montaison n'étant pas encore engagée, les colzas restent en phase de sensibilité. La fin du risque interviendra avec la montaison.

La vérification de la présence de larves a dû être réalisée (méthode berlèse)

Retrouvez sur le site de Terres Inovia la méthode Berlèse :

<https://www.terresinovia.fr/-/comment-faire-un-berlese-?inheritRedirect=true&redirect=%2Ffrecherche%3Fq%3Dm%25C3%25A8thode%2BBerl%25C3%25A8se>

**Seuil de risque :** 2-3 larves par plante ou 7 plantes sur 10 avec des larves dans les pétioles des feuilles, depuis le stade 6 feuilles jusqu'au stade reprise de végétation. Ce seuil dépend de la biomasse et de la dynamique de croissance des colzas.

**Les dégâts ne sont importants que si le cœur des plantes est touché, ce qui est rare dans le cas de colzas bien développés.**

Sur les sept parcelles du réseau ayant fait l'objet d'un test berlèse ces deux dernières semaines, le nombre de larves par pied moyen s'établit à 1,5 avec une fourchette comprise entre 0,3 et 3,3 larves par pieds.

**En cas d'intervention nécessaire (avec test berlèse au préalable), privilégiez :**

**KARATE ZEON (lambda-cyhalothrine 100 g/l) à 0.075 litre/ha.**

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus  
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques  
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-bon-usage-des-produits-phytosanitaires/>
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques  
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/methodes-alternatives-1/>
- et pour toutes autres informations  
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*" Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"  
"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin".*

*La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée.*

***La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard***

**Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex  
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr**

